



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 86
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 13 NOVEMBRE 1979

VISITE OFFICIELLE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AGENCE
DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT),
M. DANKOULO DO DAN DICKO

A l'invitation du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, le professeur Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), effectue une visite officielle au Canada du 12 au 17 novembre 1979. Au cours de son séjour, M. Dan Dicko aura des entretiens avec Martial Asselin, ministre d'Etat responsable de l'ACDI*. Ces entretiens s'inscriront notamment dans la perspective de la prochaine Conférence générale de l'ACCT qui se déroulera du 12 au 14 décembre prochain à Lomé au Togo. M. Dan Dicko se rendra au Québec et au Nouveau-Brunswick pour y avoir des entretiens avec les autorités gouvernementales de ces provinces qui ont au sein de l'ACCT le statut de gouvernement participant.

A Ottawa, M. Dan Dicko participera à la IVe réunion du Comité du Programme spécial de développement (PSD) de l'ACCT dont les travaux de dérouleront les 13 et 14 novembre 1979. Cette réunion qui regroupe des représentants de neuf pays membres, dont deux au niveau ministériel (M. François Kouyami, président en exercice du Conseil d'administration de l'ACCT et ministre de la Culture et des Sports du Bénin; et M. Marc Mba Ndong, ministre de la Culture et des Arts chargé de l'Education populaire du Gabon), sera placée sous la présidence du sénateur Martial Asselin.

Le Programme spécial de développement, qui correspond sur le plan de la francophonie au "Commonwealth Fund For Technical Cooperation" a été lancé en décembre 1977 à l'initiative du Canada et est essentiellement alimenté par des contributions volontaires des Etats membres. Depuis sa création, le Canada a versé un montant de 2 millions de dollars et le Québec y a contribué pour 100,000 dollars. Quelque seize pays contribuent à cet important programme multilatéral qui constitue un instrument privilégié de coopération sur le plan de l'assistance technique entre les pays membres de l'ACCT.